LENGUE LES PRISONS

PRIX LIBRE DEHORS / GRATUIT POUR LES PRISONNIERS ET LES PRISONNIÈRES



ÉDITO

Salut tout le monde!

On a reçu plein de retours très positifs sur le dernier (gros) numéro, qui a énormément circulé! Malheureusement, on a aussi eu des retours d'un autre genre : les journaux l'Administration pénitentiaire nous a renvoyés avec la mention « refus du destinataire » - alors que le journal ne lui est pas destiné! - au lieu de les remettre à l'abonné·e ou de les conserver à la fouille : notamment à la MAF des Baumettes. À Condésur-Sarthe, la direction nous a renvoyé des numéros en indiquant sur l'enveloppe que l'abonné avait été transféré ; vu qu'on n'a pas tendance à les croire sur parole, c'est important de nous avertir directement quand vous êtes transféré·e·s. Si vous avez connaissance de pratiques du même genre, avertissez-nous, qu'on trouve les moyens de faire parvenir L'Envolée aux abonné·e·s. Il n'y a aucune raison légale de ne pas le recevoir en taule (voir au dos).

Vous avez dû constater que ce numéro est bien plus mince que le précédent, dans lequel on s'interrogeait sur les modes de communication entre l'intérieur et l'extérieur. Cette fois, on a fait moins gros que d'habitude, pour partager des nouvelles fraîches – et surtout pour en prendre : c'est l'info que vous faites passer qui nous permet de porter votre parole au-delà des murs. On rappelle que l'abonnement est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières. N'hésitez pas à passer le mot...

Salut à Nabil, gros soutien pour ce retour qu'on espère le plus bref possible entre des murs que tu connais trop bien, on se capte bientôt « tsé » ; Fabrice, « Papillon à vie », un grand salut fraternel à toi; Mehdi, on pense à toi poto, courage pour l'hiver! L'infâme: force à toi pour l'audience et pour ta demande de transfert! Comme tu dis, c'est nous contre eux! Georges, toujours debout; Philippe, courage pour la nouvelle phase qui commence ; Khaled, on croise les doigts, et à vite! Sabri, contents que tu sois libre, poto, même si c'est pas à Paris. Beaucoup de force et à très vite! Enfin, un salut à l'émission Ras les murs, qui a tiré sa révérence après trente ans de lutte anticarcérale à l'antenne de Radio Libertaire. Et une belle cavale éternelle à Gilles Bertin.

Donnez des nouvelles et gardez la pêche. « Joyeuses fêtes de fin d'année », comme on dit... Que l'année qui vient vous cause moins de peines! Force à vous en cette période qu'on sait souvent douloureuse loin des proches, courage et détermination!

LETTRE COLLECTIVE DES PRISONNIERS DE RIOM / ACHARNEMENT SUR FABRICE BOROMÉ LES LUTTES CONTINUENT DANS LES PRISONS POUR ÉTRANGERS / BRÈVES DE L'INTÉRIEUR MENSONGES D'ÉTAT APRÈS L'EXPLOSION DE LUBRIZOL / VIE ET MORT DU SYNDICAT PRP



« Pour que le mot liberté ait encore un sens »

Lettre collective de la Cellule des prisonniers révoltés de Riom

Cette lettre de la CPR (Cellule des prisonniers révoltés) nous est parvenue près d'un an après avoir été écrite depuis le centre pénitentiaire de Riom dans le département du Puyde-Dôme (63). Dans cette toute nouvelle prison – entrée en fonction en 2016 et qui appartient pour vingt-cinq ans au

groupe Hélios dans le cadre d'un partenariat public-privé –, deux prisonniers étaient montés sur les toits en avril dernier pour exiger leur transfert. Nous en avions fait la photo de couverture du n° 50.

Madame, Monsieur,

Nous, détenus, mais humains avant tout, sommes désolés de constater qu'en 2019, dans un pays comme la France, on continue de soumettre notre propre peuple à la détention bestiale, et dans des conditions que nous refusons. Nous subissons nombre de traitement inhumains et indignes de pays qui se disent civilisés. Les grilles que l'on impose aux fenêtres en plus des barreaux dans une prison neuve comme celle-là prouve que la France n'a que faire des réglementations, mais voudrait nous inculquer à nous le respect des lois, et ce par l'humiliation permanente, le rabaissement, la déshumanisation et des violences psychologiques. Je suis objecteur de conscience, et nous nous interrogeons : sommes-nous encore des humains, ou le détenu est-il encore un sous-genre qui ne mérite pas cette qualification ?

Blessés dans notre humanité et nos existences, nous pensons que tout pays qui continue de se servir de ces lieux, ces camps de la mort des idées et de la liberté – celles d'être et d'exister -, s'inscrit dans une longue lignée de barbares rétrogrades animés plus par la vengeance que par le désir de soigner et réinsérer une humanité blessée. Faire souffrir celui qui souffre n'est ni plus ni moins que de la cruauté, et le faire sur une masse, c'est une insulte aux fondements élémentaires de toute société moderne. Ils portent gravement atteinte à la Déclaration des droits de l'homme. Et si nous sommes nés libres et égaux en droits et devoirs, nous ne le sommes pas restés longtemps.

Pour nous, c'est clair, cette séquestration, cette prise d'otage nous porte atteinte dans nos existences, dans nos vies et notre humanité, et elle est donc criminelle, puisque les violence énoncées plus haut, selon le Code pénal, sont des crimes. La France asservit son peuple, le soumet et le met à genou. Comment appelle-ton un pays, un État qui muselle son peuple, et/ou l'enferme quand il donne son avis ? Tout ça avec la complicité de la police...

Nous accusons cet État, la France, de se rendre coupable de crime contre l'humanité, et vous appelons à nous suivre dans notre lutte pour la liberté par tous les outils que nous avons à disposition.

De notre côté, tout est fait pour que même en ce lieu, le mot « liberté » ait encore un sens, en nous organisant et en faisant tout pour préserver l'intégrité de nos droits civiques.

La lutte continue, rejoignez-nous et défendez vos droits et votre liberté...

Des « otages » libres : CPR (Cellule des prisonniers révoltés)

« C'est trop de souffrance, tout ça!»

L'acharnement sur Fabrice Boromée continue

Fabrice Boromée a été jugé le 16 juillet 2019 au tribunal de grande instance de Tarascon pour violences sur un agent de la pénitentiaire : en 2014, alors qu'il était incarcéré à la centrale d'Arles, Fabrice a frappé et tenté de retenir quelques heures le maton qui l'avait poussé à bout par son harcèlement quotidien.



Cette « prise d'otage » pour l'administration est comme toujours pour nous une prise de parole. Fabrice cherchait à se faire entendre de la direction, responsable des conditions inhumaines de sa détention : isolement total depuis deux ans (et cinq de plus aujourd'hui !), déplacements entravé, entouré de matons cagoulés, absence de soins médicaux, humiliations et violences. Il demandait aussi son transfert en Guadeloupe, près de sa famille (voir *L'Envolée* n° 43).

L'audience a été pliée en moins d'une heure : entouré de molosses Eris (équipes régionales des d'intervention et de sécurité) cagoulés et armés de mitraillettes, Fabrice est entré dans le box en homme déjà condamné. Le juge a dressé le portait à charge d'un homme violent ; l'avocat du maton a évoqué la « haine dont le détenu a fait la preuve » tandis que le procureur parlait de sa « fureur » et de sa « violence inacceptable ». Avec tout ça, le délibéré n'a pas été une surprise : quatre ans ferme. Aujourd'hui âgé de 38 ans, Fabrice n'a passé que sept mois dehors depuis ses 16 ans, et il est maintenant libérable en 2042! L'indemnisation du maton-victime s'élève à un peu plus de 46 000 € : « il s'est offert une villa sur ton dos! » se sont esclaffés les Eris.

À la fin de l'audience, Fabrice a pris la parole pour rappeler une évidence : « Si la directrice que j'avais vue le matin même m'avait écouté, avait pris en compte mon besoin de rentrer chez moi, avait entendu que la pression montait, rien de tout ça ne se serait passé. Mais elle m'a mal parlé, a été méprisante, et voilà où on en est aujourd'hui. » À des amis, il dira au téléphone : « Ils ont déjà tué le Guadeloupéen en moi. [...] Maintenant, tous les matons de France me connaissent, les syndiqués veulent ma peau suite aux prises d'otage que j'ai tentées. Je ne serai en paix nulle part. L'ulcère me fait super mal au ventre. Mon père me manque, ma famille me manque. C'est trop de souffrance, tout ça!»

Vendin-le-Vieil, Le 7 octobre 2019

Salut l'équipe,

Je me dis que ça fait huit ans que je suis en prison en France, et rien ne change...
Malgré que la justice sait très bien qu'on ne peut pas couper une personne de ses racines et sa culture, et l'envoyer souffrir, et [le] torturer, et [l']humilier et [le] discriminer dans un pays où il n'a jamais mis les pieds avant ; et que ça fait sept ans qu'il est à l'isolement enchaîné et menotté comme un esclave. Et même aller plus loin : traité pire qu'un chien en 2019, et le ministère et les autorités ferment les yeux, juste parce que c'est un Noir et un Guadeloupéen,

depuis la nuit des temps. Sachez-le. Mais j'espère qu'un jour viendra où tous les Noirs, quelle que soit leur race, se mettront debout pour défendre leur dignité une bonne fois pour toutes. Sachez-le, c'est mon rêve, et pour mes petits frères qui viennent après moi. Voilà, quoi. Et même si ce jour-là, je serai mort; comme le disait mon père, les fourmis viendront me donner des nouvelles. Sachez-le, les amis.Prenez bien soin de vous et de vos familles, et que le soleil brille pour vous à vie.

et on a toujours été les races inférieures

FORCE ET COURAGE! PAPILLON 100%!

L'ami Fabrice



« Ici, c'est comme la prison : il faut te battre! »

Les luttes continuent dans les prisons pour étrangers

La tendance générale est à la démagogie identitaire et au mensonge sur une prétendue « invasion migratoire ». Le gouvernement a donc annoncé – période préélectorale oblige – l'ouverture de trois nouveaux centres de rétention : à Lyon, à Bordeaux et à Orléans, pour un total de 370 places. Il s'est aussi fendu, pendant l'été, et dans l'indifférence quasi générale, d'une circulaire qui tend à systématiser la double peine en expulsant les personnes sans titre de séjour dès leur sortie de prison pour éviter que ces ex-taulards se retrouvent dans les centres de rétention administrative (CRA). Dans le dernier numéro, on a parlé des révoltes qui se sont succédé dans les prisons pour sans-papiers depuis janvier et de l'allongement à trois mois de la durée d'enfermement dans les CRA... Retour sur ce qui s'est passé depuis, surtout en Île-de-France.

es luttes en cours au CRA de Lyon-Saint-Exupéry, évoquées dans le n°50, ont continué jusqu'en août avec des grèves de la faim et des communiqués relayés à l'extérieur. Un prisonnier a appelé l'émission de radio à Paris pour parler de leur lutte et décrire leurs conditions d'enfermement (lire l'entretien avec Nizar sur lenvolee.net). À la mi-août, un nouveau mouvement collectif a été sévèrement réprimé : de nombreuses expulsions se sont succédé en quelques jours, brisant les solidarités et les liens avec l'extérieur.

Début juillet, la situation est très tendue au CRA du Mesnil-Amelot: tentatives d'évasion, tentatives de suicide... même l'association présente dans le centre se retire! Plusieurs personnes ayant purgé de longues peines de prison arrivent alors dans différents bâtiments du centre où ils diffusent de nouvelles pratiques de lutte et de résistance: « Ici, c'est comme la prison, si tu veux gratter des trucs,

il faut te battre! » Certains montent sur les toits, d'autres essaient d'accrocher une banderole sur un bâtiment ou tentent d'organiser une manifestation à l'intérieur...

Dans le même temps, des grèves de la faim sont lancées à Vincennes, bientôt suivies par une vague de répression, notamment des transferts vers le centre de Palaiseau. C'est là que le 22 juillet éclate une grève de la faim presque générale qui dure trois jours, pendant lesquels les prisonniers rentrent en contact avec ceux du Mesnil et de Vincennes.

Mi-août, quatre prisonniers s'évadent de Plaisir; la nouvelle tourne rapidement dans les quatre centres d'Île-de-France. À Vincennes, plusieurs gars essaient à leur tour de se tirer. Ils sont rattrapés, et expulsés dans la foulée. Peu après, un prisonnier du Mesnil-Amelot réussit à s'évader pendant son transfert vers l'aéroport.

À la fin du mois, un prisonnier est retrouvé mort dans sa cellule au CRA de Vincennes. La préfecture parle d'une overdose aux médicaments – ceux-là même que l'infirmerie distribue généreusement aux personnes enfermées pour empêcher les révoltes individuelles ou collectives.

À Palaiseau, pendant l'été, les prisonniers se mettent régulièrement en grève de la faim pour protester contre une équipe de flics particulièrement





violents. La dernière de ces grèves a lieu fin septembre, au même moment qu'un mouvement collectif au CRA de Plaisir. Des communiqués de ces deux centres sont relayés à l'extérieur, ce qui permet à Palaiseau de saluer le mouvement de Plaisir. Dans ce CRA, la révolte des prisonniers porte d'autres revendications : le centre d'à peine 20 places est coincé dans un commissariat ; les flics y interdisent les parloirs deux week-ends d'affilée en octobre : la grève de la faim v est violemment réprimée. Dans la nuit, la BAC rentre dans le centre avec chiens et matraques et tabasse des prisonniers dans leurs cellules. Plusieurs d'entre eux sont placés en garde à vue et à l'isolement. Ces interdictions de parloir continuent encore aujourd'hui au gré de l'humeur des flics et avec la bénédiction de l'association présente sur place, France terre d'asile.

Suite à ces mouvements, deux prisonniers sont transférés de Plaisir au Mesnil-Amelot, dans des bâtiments différents. Comme souvent, ces transferts punitifs permettent aux informations de circuler et aux prisonniers des différents centres d'entrer en contact. Une nouvelle tentative d'évasion collective au Mesnil est empêchée par les flics, qui en profitent pour lancer une fouille générale.

Fin octobre, un incendie de cellule au centre de Plaisir endommage les caméras de la cour de promenade : les prisonniers sont privés de promenade et de parloir pendant plusieurs jours et le coupable désigné se prend un an ferme. Le lendemain, en fin d'après-midi, le feu prend simultanément dans trois bâtiments du Mesnil-Amelot. Une fois l'incendie maîtrisé, les flics et les pompiers jugent que l'état des cellules brûlées ne les rend pas incompatibles avec l'enfermement : les prisonniers passent une nuit dans les cendres, sans draps ni matelas. Le nettoyage ne sera fait que quatre jours plus tard, au prétexte de ne pas détruire les preuves. Quatre prisonniers désignés par les flics comme responsables sont placés en garde à vue ; l'un d'eux est amené à l'aéroport pour être

expulsé ; il refuse, et prend six mois ferme qu'il fait en ce moment à Meaux. Le lendemain soir, des personnes viennent crier leur solidarité derrière le CRA du Mesnil-Amelot.

À partir de septembre, plusieurs coups de téléphone de prisonniers du Mesnil, de Vincennes, de Plaisir et de Palaiseau racontent ces différents mouvements et leur répression à la radio (voir les émissions en ligne sur le site de *L'Envolée*). Les émissions sont également régulièrement écoutées à l'intérieur.

Vendredi 8 novembre, Mohamed meurt à la prison pour sans-papiers de Vincennes où il est enfermé. C'est le deuxième prisonnier mort dans ce centre en moins de trois mois. Ses codétenus parlent de médicaments distribués par l'infirmerie, qu'il aurait mélangés. Encore une fois, c'est la prison qui tue.

Pour celles et ceux qui veulent plus d'infos et qui ont accès à Internet : abaslescra.noblogs.org, et écoutez l'émission *L'Envolée* tous les vendredis soirs sur FPP, 106.3 MHz (vous pouvez appeler entre 19 heure et 20 h 30 au 01-40-05-06-10 pour passer en direct).



HORREUR À LA SANTÉ

La Santé a été réouverte en grande pompe par le vieil enfermeur Robert Badinter il y a moins d'un an. Tous ont vanté cette prison humaine, avec douche dans les cellules, encellulement individuel (qui n'est déjà plus d'actualité) et cabine téléphonique (pour racketter les prisonniers avec des coûts de communication allant de 0,18 € à 1,25 € la minute). Nombre d'entreprises privées (Gepsa et Eurest pour la bouffe, Keas pour les brouilleurs, Telios pour les téléphones en



cellule, Vurpas Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages pour les plans, et enfin Vinci pour les murs) se sont gavées. Depuis, ce qui nous revient, c'est qu'entre rations trop petites et galères de cantine, les prisonniers crèvent la dalle et qu'il y a des coupures d'eau récurrentes.

Ce dernier point est d'autant plus flippant que depuis cet été, il y a eu trois feux de cellule, dont deux ont fait perdre la vie à des prisonniers. En plus, les communications avec l'extérieur sont de plus en plus limitées par les brouilleurs, alors qu'on sait bien que ce sont souvent les prisonniers qui avertissent directement les secours face à l'inaction des matons. Le premier feu a été allumé le 20 septembre, pour refuser un placement au quartier disciplinaire ; le second, le 20 octobre, on ne saura jamais pourquoi : les matons ont mis près de trois heures pour intervenir et la personne est morte dans sa cellule. Le troisième a eu lieu au rez-de-chaussée du QH6 dans la nuit du 14 au 15 novembre et, là encore, quelqu'un est mort. Plutôt que de sauver ce prisonnier, les flics intervenus sur les lieux ont préféré gazer ses voisins. Force aux familles, aux proches, et aux prisonniers de la Santé!

TOUT LE MONDE DÉTESTE LA POLICE PÉNITENTIAIRE



C'est sous couvert d'« antiterrorisme » et de « lutte contre la radicalisation » que les Elac (Équipes locales d'appui et de contrôle) ont été créées et généralisées en 2015. La mission supposée de ceux que les syndicats de matons appelaient la « police pénitentiaire » était alors d'apporter un soutien aux matons pour les fouilles et les mouvements. Ces nouveaux baqueux de la détention tabassaient déjà sans complexes, ils multipliaient les fouilles de cellules qu'ils laissaient toujours complètement retournées... mais ils n'étaient pas encore équipés d'armes à feu. L'AP les a rebaptisées ELSP (Équipes locales de sécurité pénitentiaire) en mai 2019, et au passage, prétextant leurs nouvelles missions de transfert et d'extraction, leur fournit les armes. Soi-disant seulement pour les « missions extérieures »... à voir ! Ces équipes sont en train de s'installer partout, et ça se passe différemment dans chaque taule... seuls vos témoignages pourront permettre de savoir où ça en est.

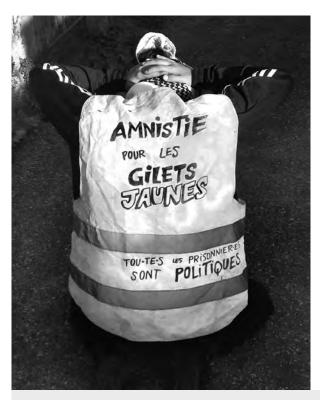
LA TAULE, UN ABRI EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR ?

Mensonge d'État après l'explosion de l'usine Lubrizol à Rouen

Une explosion assourdissante retentit entre les murs de la maison d'arrêt (MA) de Rouen au beau milieu de la nuit du 26 septembre. À deux kilomètres à vol d'oiseau, le site – classé Seveso seuil haut – de la multinationale Lubrizol est dévoré par les flammes.

Le toit en amiante de l'usine est en feu ainsi que les milliers de tonnes de produits chimiques stockés à l'intérieur, et la suie des fumées toxiques retombe bientôt sur toute la ville et ses alentours. Les prisonniers sont pris de nausées, d'étourdissements, de maux de tête... Confinés dans leurs cellules, ils croient leur dernière heure venue, pensant que c'est la stationservice voisine qui a pété.

Les enfermés de Rouen ne seront informés de ce qu'il s'est passé que le lendemain, par la télé. À l'antenne, le préfet nie l'évidence : « Nous sommes



à un état habituel de la qualité de l'air à Rouen »... alors qu'il est irrespirable. La puanteur tenace des fumées persiste dans les coursives – qu'il est impossible d'aérer – et dans les cellules ; l'administration distribue deux petites bouteilles d'eau par personne... et c'est tout.

Par l'intermédiaire de leur avocate Julia Massardier, deux prisonniers décident de déposer un référé pour exiger que des constatations médicales soient faites. La réponse de la justice est d'un cynisme répugnant : « La circonstance que les cellules constituent par définition des lieux clos, non seulement ne permet pas de caractériser un risque particulier auquel les requérants auraient été exposés, mais a permis au contraire à ces derniers de se conformer aux mesures de confinement préconisées par la préfecture afin d'éviter une exposition à d'éventuelles émanations toxiques. » En clair : une prison, c'est un lieu fermé, donc pas de souci! Les deux prisonniers sont encore déboutés lorsqu'ils exigent que des prélèvements soient effectués pour connaître la toxicité de l'air et de l'eau de la prison. Ils ne comptent pas en rester là, et une plainte va être déposée au pénal... Mais même le député qui a posé une question écrite à la ministre des prisons et des tribunaux à ce propos attend toujours la réponse plus d'un mois après.

Il serait urgent de recueillir et de diffuser les témoignages de prisonniers enfermés à la MA de Rouen : passez le mot !

LA JUSTICE DÉTESTE TOUS LES GILETS JAUNES Entre le 17 novembre 2018 et le 30 juin 2019, dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes, le ministère des tribunaux et des prisons revendique fièrement : 10 852 gardes à vue, 3 163 condamnations, dont plus de 400 ont donné lieu à des peines de prison ferme avec

incarcération immédiate; 600 peines de prison ferme ont été prononcées sans mandat de dépôt; et 1236 peines de prison avec sursis. Beaucoup de procès n'ont pas encore eu lieu. Mais ils n'ont toujours pas retrouvé, semble-t-il, qui a écrit les « *les Gilets Jaunes triompheront* » sur l'Arc de triomphe.

FOUILLES HUMILIANTES À FRESNES

En mars dernier, des prisonniers ont refusé de remonter de promenade, notamment en raison des fouilles à nu systématiques à la suite des parloirs. Depuis, la situation n'est toujours pas revenue à la normale, et l'ambiance est de plus en plus pesante à l'intérieur.

Fin août 2019, au centre pénitentiaire de Fresnes, 700 grammes de coke auraient été saisis dans une cellule du D1 juste après une tentative d'évasion. À la mi-octobre, *Le Parisien* a ressorti un article sur cette histoire... juste deux jours avant une opération de police sur les visiteuses et visiteurs au moment d'accéder aux



parloirs. 129 personnes ont été fouillées et 16 interpellées et placées en garde à vue (GAV). Une mère de famille qui apportait des films à son fils sur une clé USB a été humiliée par une juge, qui l'a condamnée à du sursis, après une GAV...

À cela s'ajoutent les pressions quotidiennes et toujours plus appuyées de l'AP. Une atmosphère délétère encore renforcée par la présence et les interventions des ELSP (ex-Elac, voir page 6) qu'on voit régulièrement zoner dans les coursives et qui participent au saccage (qu'ils appellent des fouilles) des cellules. De nombreuses tentatives d'évasions ces dernières semaines sont violemment réprimées.



« POLICIERS VICTIMES » ET GUET-APENS JUDICIAIRE

En octobre 2016, deux équipes de flics – en pleine mission de surveillance d'une caméra... de surveillance – sont attaquées au cocktail molotov dans leur voiture à côté du quartier de la Grande Borne entre Viry-Châtillon et Grigny dans l'Essonne (91). Le procès de 13 personnes, dont trois étaient mineurs au moment des faits, s'est ouvert le 15 octobre aux assiettes pour mineurs d'Evry pour tentative d'homicide sur flic. Le

dossier se serait rempli suite au témoignage d'« un témoin sous X », d'écoutes téléphoniques et de sonorisation de parloirs. On se rappelle qu'à l'époque cette attaque avait alimenté un mouvement de contestation de « policiers-victimes » qui avaient fini par défiler cagoulés et armés sur les Champs tout près de l'Élysée (on notera qu'ils n'avaient pas été inquiétés, eux).

Bref, après huit semaines de procès à huis clos, le verdict est tombé le 5 décembre : huit personnes ont pris de dix à vingt ans et cinq ont été acquittées. Pour l'inqualifiable Liennard, éternel avocat de flics, les peines ne sont pas « à la hauteur de l'enjeu et du message à faire passer » car la cour n'a pas suivi certains réquisitions du proc' qui allaient jusqu'à trente ans.

Pour ceux qui les feront, ces peines sont en réalité monstrueuses – notamment pour des mineurs –, et évidemment qu'elles sont bien un message adressé à tous les flics de France. Dans le contexte de tension actuel, de grève et de mouvements sociaux partout, l'État veut donner des gages à ses hommes en arme, pour pas qu'ils ne le lâchent.

FCD aux condamnés.



PAYE TON «RESPECT»... VIE ET MORT DU SYNDICAT PRP

Ex-prisonnière et animatrice de l'émission de radio L'Envolée sur FPP, Sylvia a décidé début septembre 2019 de se retirer du PRP (Syndicat pour le respect des proches de prisonniers), dont elle avait été l'une des cofondatrices en décembre 2017. Elle a annoncé son départ à l'antenne sans s'attarder sur le fond de ses divergences avec l'autre fondatrice; quant à cette dernière, elle a aussitôt annoncé la dissolution du syndicat. Maintenant qu'un peu de temps a passé, une mise au point s'impose, notamment du fait des liens très forts qui ont uni L'Envolée et le PRP durant ses près de deux ans d'existence.

in 2017, partant du constat que les structures qui prétendent s'occuper des droits des prisonniers et des prisonnières (l'Observatoire international des prisons, par exemple) ont un mal fou à le faire réellement et que la plupart du temps, elles restent sans réaction face à l'urgence... quatre femmes proches de prisonniers ont décidé de créer un collectif auquel, très vite, elles ont donné le nom de « syndicat ». Sa vocation était de relayer et de défendre la parole des enfermé·e·s et de leurs proches sans la trahir, contrairement à ce qui se fait presque partout. Face à l'engagement indispensable dans une telle aventure et aux difficultés pratiques, deux d'entre elles se sont rapidement retirées.

C'est en janvier 2018, à l'occasion du mouvement de m... (voir *L'Envolée* n° 48) des matons, que le PRP a fait sa première prise de parole publique. Il s'agissait de réagir dans l'urgence aux torrents de mensonges des syndicats de matons qui voulaient comme toujours se faire passer pour les véritables victimes de la « surpopulation pénale ». Et comme à leur habitude, ils bloquaient les parloirs et les extractions dans de

nombreuses prisons pour faire valoir leur droit à enfermer tranquillement, prenant en otage les prisonniers et leurs proches. L'amie Marina, prisonnière à l'époque, a résumé la situation dans ce même n° 48 : « Le 15 janvier a commencé un mouvement de matons et matonnes dans toutes les prisons de l'État français pour protester soidisant contre le manque de mesures de sécurité dans les établissements pénitentiaires et dénoncer l'agression que quelques surveillant·e·s ont subi à la prison de Vendin-le-Vieil par un prisonnier [...] Avec les blocages de prisons, les maton·ne·s ont fait une déclaration de guerre aux prisonnier·e·s. Ils et elles se sont attaqué·e·s à toutes les choses qui nous touchent de près dans notre quotidien et nous ont laissé·e·s sans parloir, punissant au passage nos proches qui se sont déplacé·e·s pour rester à la porte.»

Pour faire entendre cette voix, qui est celle de milliers de parents, de proches et d'enfermé·e·s, le PRP s'est alors déplacé devant les prisons bloquées, et a interpellé les journalistes présents. Le pari était simple : en tant que syndicat de défense des prisonniers et de leurs proches, il serait possible de dénoncer ouvertement les

conséquences directes des blocages de maton sur les enfermé·e·s. Pour la première fois depuis une dizaine d'années, les micros ne sont plus seulement dirigés vers les porte-parole pleurnichards des matons-victimes. Des voix de l'intérieur ont pu se faire entendre à travers celles des animatrices du syndicat ; ce qui a tout de suite mis hors d'eux des matons peu habitués à se voir disputer le monopole du discours sur la prison et ce qui s'y passe.

Au-delà de ces apparitions médiatiques, qui ont donné un peu d'air à ceux et celles qui connaissent la prison dans leur chair, le PRP s'est employé à venir en aide aux prisonniers et prisonnières qui prenaient contact avec lui. Partant du constat qu'on se retrouve presque toujours seul face à l'administration pénitentiaire (AP), le syndicat entendait défendre un minimum de droits au sein de la détention, ou plus précisément « utiliser le droit pour les prisonniers et pas seulement contre eux » en mettant les enfermé·e·s en relation avec des avocat·e·s - notamment celles et ceux de l'A3D (Avocats pour la défense des droit des détenus) - qui se spécialisent en droit de la peine : problèmes administratifs, parloirs fantômes, placement à l'isolement ou au mitard, passages injustifiés au prétoire - ces procès qui ne disent pas leur nom - en l'absence de tout défenseur, privation de soins médicaux, demandes de rapprochement familial... Le syndicat s'est appliqué à harceler l'AP sans relâche, affichant les agissements des enfermeurs au grand jour, et il commençait à être considéré comme une source d'information légitime par la presse, au même titre que les syndicats de matons - ou presque.

La prison nuit gravement

à votre santé et à celle

de votre entourage

www.lenvolee.net

Outre ce soutien individuel à des dizaines de prisonniers isolés, le PRP a appuyé et relayé des bagarres collectives. Ainsi, en avril 2018, après la mort d'un prisonnier au mitard de la maison d'arrêt (MA) de Seysses, le PRP a permis la sortie d'un communiqué de prisonniers rejetant la version officielle - un suicide - pour mettre en cause une équipe de matons connus pour leur violence. L'Envolée s'est évidemment associée à cette démarche, contribuant à ce que ce texte collectif connaisse une large circulation... au point de contrarier la ministre des tribunaux et des prisons. Au cours de l'été 2018, des prisonniers de la MA de Villepinte ont fait tourner sur les réseaux sociaux une vidéo qui témoigne de conditions de détention intolérables par temps de canicule ; défendus par le PRP, ceux qui ont été poursuivis pour la détention d'un téléphone en cellule ont obtenu un non-lieu au prétoire... et ce ne sont là que quelques exemples de l'implication réelle et sincère du PRP auprès des prisonniers et de leurs proches.

Nous avons accueilli avec joie la naissance du PRP. Nous avons parfois travaillé conjointement; nous avons souvent soutenu ou relayé les actions qu'il menait en propre. Si nous n'avons pas toujours été en accord sur les stratégies à adopter ou sur les positions à prendre, nous échangions sur ces sujets, toujours dans le respect de cette démarche distincte de la nôtre.

Cela fait bien longtemps qu'on réfléchit, du côté de *L'Envolée*, à l'idée d'un syndicat de prisonniers, à la forme qu'il devrait prendre, et aux limites d'une telle démarche. Dans le n° 30, des prisonniers ont entamé à ce sujet des échanges nourris des expériences passées – notamment

celle du Comité action prisonniers (CAP), fondé en 1972. Pour éviter qu'un tel syndicat ne trahisse sa raison d'être, pour qu'il défende avec vigueur les intérêts de ses adhérents et adhérentes sans jamais substituer une autre parole à celle des prisonniers et prisonnières, il importe que les personnes qui prennent en charge la logistique au dehors aient un rapport direct, viscéral pourrait-on dire, avec la prison; qu'elles l'éprouvent dans leur chair parce qu'elles l'ont déjà connue, ou parce qu'elles y rentrent constamment pour voir leurs proches... C'est la condition sine qua non pour que la volonté des prisonniers ne soit ni travestie ni détournée. Mais ce lien indispensable condamne du même coup une telle organisation à une grande vulnérabilité, car l'AP a beau jeu pour faire pression sur ses membres extérieurs lorsqu'elle tient leurs êtres chers en son pouvoir... Essayer de s'organiser contre la prison, c'est être constamment sur un fil. marcher sur la frontière fragile qui sépare l'intime et le politique, les luttes

individuelles et le combat commun... et l'AP rappelle régulièrement que, notre engagement contre sa machine à broyer, elle a les moyens de le faire payer à nos proches emprisonnés.

C'est par là que les problèmes ont commencé à surgir, jusqu'à devenir insurmontables. En mars 2019, alors que les matons bloquaient une nouvelle fois la prison de Condé-Sur-Sarthe au prétexte d'une agression qualifiée de « terroriste » au cours d'un UVF (voir n° 50), la seconde fondatrice du PRP s'est vue privée d'un parloir avec son mari... et plutôt que de dénoncer simplement la prise d'otage par les matons et leurs sales revendications (toujours plus de sécurité), elle a aussi déclaré à la télévision que tous les prisonniers et leurs familles faisaient les frais de l'attitude d'un seul prisonnier et de sa compagne. Cette prise de parole publique malheureuse - pour ne pas dire indigne : rappelons que la femme du prétendu terroriste a été abattue par le GIGN - , était à l'opposé de la raison d'être même du syndicat, et elle a entraîné de très vifs échanges entre L'Envolée et le PRP, notamment à l'antenne de la radio; mais les ponts n'étaient pas encore rompus.

Quelques mois plus tard, un nouveau cap, rédhibitoire celui-ci, a été franchi par la même personne. Elle s'est permis de prendre parti dans des conflits entre prisonniers et s'est mise à raconter des choses à ce sujet à l'administration,

« Il y a des moments dans la vie où on ne peut plus être d'accord avec les gens avec qui on travaille à moins de trahir ses principes et ses valeurs, parce qu'on ne regarde plus dans la même direction. C'est pour cette raison que je viens aujourd'hui vous annoncer que je démissionne de mon poste de secrétaire générale du Syndicat pour la protection et le respect des prisonniers (PRP). Je préfère partir la tête haute, en restant intègre, en accord avec mes convictions... que de me taire, et de cautionner ainsi des choses qui me sont étrangères. »

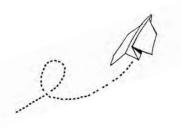
Sylvia, cofondatrice du PRP

avant de se rendre directement responsable de plaintes contre d'autres proches; ainsi, entre autres conséquences, la femme d'un autre prisonnier qui lui avait dit ses quatre vérités s'est vue privée de parloir, tandis qu'un prisonnier s'est trouvé, de fait, sans lien avec l'extérieur pour une longue période... paye ta « protection » et ton « respect des prisonniers »! La prison a fini par lui faire commettre l'impardonnable pour tout prisonnier ou proche de prisonnier : servir l'administration. voire s'en servir pour nuire à d'autres prisonniers. Impardonnable de la

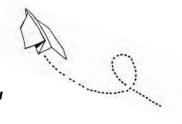
part de quiconque, et plus encore de quelqu'un qui prétend représenter une organisation de prisonniers et de proches. De tels agissements qui mettent concrètement des gens dans des situations extrêmement pénibles à vivre sont de nature à rompre la confiance que des prisonniers pourraient avoir vis-à-vis de soutiens extérieurs. Ils ont jeté le discrédit sur le PRP et, par extension, sur *L'Envolée* ainsi que sur toutes les familles et les proches qui continuent à mener la lutte avec la droiture nécessaire, sans jamais s'accoquiner avec l'ennemi.

C'est pour cette raison que nous avons rompu tout lien avec cette personne. Nous appuyons le retrait de Sylvia, qui a tout notre respect et toute notre confiance, et nous prenons acte de la fin de ce syndicat, qui a déjà de fait perdu toute légitimité. Dedans comme dehors, il nous faut maintenant tenter de tirer les leçons de cette expérience, sans se laisser décourager pour autant : le PRP est mort, mais le travail qu'il a accompli pendant deux ans était bien réel. À nous de trouver ensemble les outils les plus efficaces pour défendre les prisonniers, les prisonnières, leurs familles et leurs proches face à une machine carcérale qui se nourrit de la moindre de nos faiblesses pour renforcer son pouvoir. Une fois de plus, échangeons à ce sujet.

L'Envolée, le 1er décembre 2019



" PAR CEUX QUI LA VIVENT PAS POUR CEUX QUI EN VIVENT "



Depuis le début de l'été, un peu partout en France, des prisonniers et prisonnières se sont défendu·e·s face à la matonnerie, mais c'est rarement les premiers et premières concerné·e·s qui nous ont informé de toutes ces luttes de l'intérieur; le plus souvent, on l'a appris par une presse locale qui régurgite invariablement la parole des matons, et leurs pleurnicheries parce qu'ils espéraient voir augmenter leur chèque à la fin du mois. Ces feuilles de chou ne font évidemment presque jamais mention des revendications des prisonniers. Or on le sait bien, à L'Envolée : on ne monte pas sur le toit d'une prison parce qu'on est « féru d'escalade », comme osent l'écrire des syndicats de matons, mais bien parce qu'on demande un transfert, l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur de la détention, ou d'autres choses encore... Pareil pour les prises d'otage, les feux de cellules ou les refus de remonter de promenade.

Sans vos lettres, vos Snaps, vos appels ou vos messages par réseau, il nous est impossible de porter votre voix dans ces moments-là, alors qu'on sait que derrière, vous prenez cher en mitard, en transferts, en suppressions de parloir... Certes, il n'y a pas d'abonnés au journal dans toutes les taules de France... mais si, au gré des transferts ou par des échanges avec des potos, vous avez eu vent des événements évoqués ci-dessous, à vos stylos – ou autres – pour nous en dire plus et rectifier d'éventuelles

inexactitudes ou mensonges des pisse-copies de la presse quotidienne régionale!

À Condé-sur-Sarthe, depuis la grève des matons du printemps, il y a eu des nombreux actes de résistance face à l'AP: des feux de cellule les 21 et 22 juillet, des jets de pisse et d'excréments sur des surveillants, ou encore un sacré bordel au QD. On sait que ça fait longtemps que le journal ne rentre pas. On a relayé votre prise de parole vidéo sur les réseaux et sur le site de *L'Envolée*. Force et courage à vous!

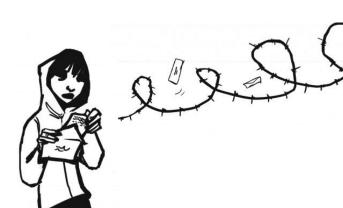
À la fin du mois d'octobre, à Ploemeur le 20 octobre et à Valenciennes le 28 du même mois, il y a eu un refus de remonter de promenade en raison de l'absence de chauffage, de douches et d'accès aux produits frais par la cantine. À Laon, dix prisonniers ont bloqué la promenade en solidarité avec quelqu'un qui n'avait pas eu sa perm. À Écrouves, fin juillet, deux prisonniers sont montés sur les toits, mais on ne sait pas pourquoi... Idem pour les nombreux feux de cellule qu'il y a eu à Riom le 11 septembre, à Grasse le 12 et à Meaux le 25 du même mois, et à Mulhouse le 20 octobre. Il y a aussi eu un gros incendie à Grenoble le 28 octobre, avec plus de 100 prisonniers transférés. Enfin, six transferts disciplinaires ont été imposés à Longuenesse le 6 octobre, dans le quartier Respecto. À ce propos, comment ça se passe dans ces quartiers?

CONTACTS:

Snap: lenvolee.idf
Insta: lenvoleejournal
Facebook: L'Envolée journal
Twitter: @anticarceral
Téléphone: 07.52.40.22.48
Mail: contact@lenvolee.net

Attention, nouvelle adresse postale:

L'Envolée – FPP 1, rue de la Solidarité 75019 PARIS





« Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir les publications (à la demande des chefs d'établissement), et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art.D444 du CPP). »